

COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019– 19h30
Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....

Présents : CHALTON Alain - ANGLÉSIO Hélène - AUCAGNE Georges - BAS Gilles - CAMILLERI Jean-Luc – DEGLUAIRE Cyril - DUSSEUX René - FERNANDEZ Agapito - GAUTHIER Sandrine - LAUNAY Jean-Paul - LECUELLE Véronique - MOREL Dominique - PARET Karine - TRESPAILLE Denise.

Excusés : BOST Marie-Ange donne pouvoir à TRESPAILLE Denise

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Cyril DEGLUAIRE, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du 29 août 2019 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.

Aucune remarque n'est relevée.

Le procès-verbal du 29 août 2019 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations diverses :

<u>Objet</u> : Modification du tableau des emplois

Le Maire,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 06 décembre 2018,

Monsieur le Maire expose qu'au vu du nombre d'enfants présents à la garderie toujours en augmentation, il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent afin d'assurer la sécurité du service. Il propose donc :

La création d'un poste d'adjoint d'animation à 10,50 h hebdomadaire
Et la suppression du poste d'adjoint d'animation à 9,75 h hebdomadaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 15 voix pour, accepte les modifications proposées telle que définies ci-dessus.

Objet : Décision modificative n° 3

Il convient d'inscrire les crédits nécessaires sur l'opération 197 – Informatique suite à l'achat d'équipements informatiques pour l'école dans le cadre de la convention de partenariat ENIR avec l'éducation nationale.

Il convient également d'ajuster certains paramétrages informatiques lors de l'élaboration du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 15 voix pour décide d'effectuer les virements et augmentations de crédits suivants :

Section d'investissement

Cpte	Dépenses	Montant	Cpte	Recettes	Montant
2183	Matériel informatique	+ 7 250 €			
	Opération 197 - Informatique				
21318	Batiments	- 3 625 €	1328	Subvention académie	+ 3 625 €
	Opération 159 - Travaux batiments				
2111	Terrains				
	Opération 209 - Achat terrain	+ 40 000 €			
21318	Bâtiments				
	Opération 149 - Travaux église	+ 2 000 €			
21568	Autre matériel d'incendie				
	Opération 200 - Matériels pompiers	+ 5 000 €			
2313	Constructions				
	Opération 195 - Groupe scolaire	+ 10 000 €			
2315	Installations matériel et outillage				
	Opération 214 - Accessibilité	+ 4 396 €			
2111	Terrains	- 40 000 €			
21318	Autres batiments publics	- 2 000 €			
21568	Autre matériel d'incendie	- 5 000 €			
2313	Constructions	- 10 000 €			
2315	Installations matériel et outillage	- 4 396 €			
	TOTAUX	+ 3 625 €			+ 3 625 €

Objet : Dénomination d'une voie communale Allée du Pré Vernay

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Jusqu'à ce jour, la petite voie débouchant sur la route des Ripettes et desservant une habitation, n'était pas nommée.

Sur demande du propriétaire, il est proposé au Conseil Municipal de nommer cette voie.

Il propose l'allée du bois des Dames ou l'allée du Pré Vernay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés, soit 10 voix pour, décide de nommer cette voie « Allée du Pré Vernay ».

3) Avancement des dossiers en cours :

3.1 Commissions Communales et Intercommunales :

Jean Paul LAUNAY a assisté à la commission tourisme qui a dressé le bilan de la base nautique, et prévoit l'augmentation du tarif camping

3.2 Dossiers d'urbanisme :

Agapito FERNANDEZ présente les demandes d'urbanisme soit 1 Permis de Construire, 1 Déclaration Préalable et 5 Certificats d'Urbanisme.

Permis de construire et permis d'aménager :

N	DATE	Pétitionnaire	Adresse terrain	travaux	parcelle	Superficie déclarative en m ²	zonage
17	11/09/2019	MINEUR Teddy	23 allée Jonchay	maison	ZM 644	627	UB

Déclarations préalables :

N	DATE	Pétitionnaire	Adresse terrain	travaux	parcelle	Superficie déclarative en m ²	zonage
42	03/09/2019	FONTAINE Pascal	286 route des Gambys	Abri bois	ZP 190-191-192	2 194	UC

Certificats d'urbanisme :

N	DATE	Pétitionnaire	Adresse terrain	parcelle	Superficie déclarative en m ²	zonage
34	05/09/2019	MAITRE CORDIER	Les Teppes	ZS 335...	1 278	UXa
35	06/05/2019	MAITRE ODOBERT	7 rue du stade	ZM 477	99	UB
36	11/09/2019	MAITRE CORDIER	Route de Teppe Nayet	ZR 365 366	1 637	UC + A
37	18/09/2019	MAITRE CRAYTON	41 route du Bief Chanot	ZM 479	2 730	UB
38	18/09/2019	URBA RHONE	En Buchet	ZR 261	2 890	UC

3.3 Maison de santé et HAISSOR

Suite à une entrevue de ce jour avec le directeur de la SEMCODA, il n'y a pas d'évolution sur la situation.

La SEMCODA attend la réponse de la Caisse de Dépôts et Consignations sur l'obtention de prêt nécessaire à la construction de la maison de santé, HAISSOR et 3 logements sociaux sur Saint Cyr sur Menthon.

La SEMCODA a déjà avancé 400 000 € de frais (études, architecte...) sur ce projet.

Ce type d'opérations (notamment les logements en milieu rural) ne fait plus partie des priorités financées par la Caisse de Dépôts et Consignations.

La commission nationale de la CDC se réunit tous les 15 jours mais aucun délai de réponse ne peut pas être avancé.

Cette absence de délai est gênante pour les élus qui ne peuvent pas renseigner les professionnels de santé intéressés par le projet.

La SEMCODA accepte d'envoyer un courrier d'information de la situation à chaque professionnel de santé.

Ce rendez-vous a quand même eu un effet bénéfique : après plusieurs mois de relance, Jean Luc CAMILLERI a réussi à avoir le bilan des sommes et avances versées à la SEMCODA.

Il s'avère qu'elle nous est redevable de la somme de 13 863.68 € en trop versé sur les honoraires et de la somme de 20 302.01 € en trop versé d'avances de fonds.

3.4 Ex école maternelle et place salle polyvalente

Les élus ont souhaité travailler sur l'entrée de la rue du Menthon, le devenir du bâtiment de l'ex école et l'aménagement de la salle polyvalente. Ils ont demandé au cabinet d'architecture POIRSON de faire des propositions d'aménagement.

Il s'agit d'un premier jet qui peut servir de base de travail et aider les élus à définir les besoins et les envies de la commune.

Il apparaît néanmoins que la démolition du bâtiment de l'ex école maternelle est obligatoire et a un coût certain et les travaux d'aménagement (toiture, étanchéité, réduire la consommation d'énergie...) de la salle polyvalente sont tout aussi importants.

3.5 Travaux en cours

Rénovation de la conduite d'eau : Limite St Jean sur Veyle route des Druillets route de Teppe Nayet vers le château d'eau : les travaux avancent bien. Quelques soucis avec les riverains, veiller à ce que l'entreprise communique auprès des riverains de l'avancée de leurs travaux.

Frayère : les travaux sont pratiquement terminés, les conditions climatiques ont été bonnes.

Une fois qu'ils seront terminés, voir à déplacer les jeux pour enfants qui sont un peu trop près de la zone humide restaurée à vocation de frayère.

3.6 Assainissement : transfert communauté de communes

Au 1^{er} janvier 2020, la compétence assainissement collectif est transférée à la communauté de communes.

Le budget communal assainissement sera donc supprimé. Jusqu'en 2026, les employés communaux continueront à gérer l'entretien des équipements sous l'autorité du maire. Le temps passé par les agents sera remboursé par trimestre par la communauté de communes.

Les tarifs devront rester stables jusqu'au 2022.

Les excédents de fonctionnement et d'investissement seront partagés entre la commune et la communauté de communes.

L'endettement sera entièrement transféré à la communauté de communes.

Beaucoup de démarches administratives sont à prévoir en fin et début d'année (délibérations, transfert de convention ...).

Le tarif de raccordement va être unifié pour toutes les communes de la communauté de communes (tarif non connu à ce jour mais sûrement en baisse pour la commune de St Cyr sur Menthon).

L'étude sur la route de Gambys est lancée.

3.7 PLUi

Le bureau d'études rappelle le diagnostic et propose un projet de PADD.

Sur les dix dernières années, sur l'inter communauté, la population a augmenté de 0.8 % par an.

Le nombre de personnes par ménage est passé de 3 à 2.4 d'où le problème de la dimension des logements, besoin de logements plus petits.

83 % des actifs travaillent en dehors de la communauté de communes.

2/3 des surfaces sont agricoles.

Projet du territoire : deux pôles urbains : Vonnas et Pont de Veyle où il est prévu 40 % de logements nouveaux sur les 1800 logements en plus prévus à l'horizon 2030.

Mézériat, Grièges et St Cyr sur Menthon seront des centres bourgs avec 30 % de logements nouveaux

Puis les 11 autres villages se partageront les 30 % restants.

Les logements devront privilégier l'accueil des jeunes ménages et seront concentrés sur les zones d'assainissement collectif et sur des parcelles de plus en plus petites.

Au niveau économique, 20 hectares supplémentaires seront prévus.

Le PLUi préconise également un double échangeur d'autoroute à St Genis sur Menthon ce qui rendra encore plus attractif économiquement notre intercommunalité.

Les membres du conseil municipal débattent sur ce projet de PADD.

De plus, le SCOT peut remettre en cause le PLUi

Les élus sont inquiets sur la qualité d'habitat que l'on va pouvoir proposer aux gens avec les nuisances que cela peut engendrer.

3.8 Enquête publique déclassement voie communale (projet LAMBERET)

Le rapport du commissaire enquêteur a été remis au maire.

5 personnes se sont manifestées soit par courrier soit physiquement.

Il ressort de la consultation que le projet de déclassement de la voie communale suscite des critiques et préoccupations quant à son impact en terme de déplacement et d'extension du site LAMBERET.

Il est fait état :

- de la nécessité de réaliser la voie verte avant toute fermeture de la voie communale
- de la nécessité d'aménagements en plus de ceux proposés sur les tronçons de voie concernés par un report de circulation
- des nuisances avérées pour le voisinage de l'extension LAMBERET.

Le maire lui fera réponse sous une quinzaine de jours.

4) **Informations et questions diverses** :

Véronique LECUELLE signale que la commune de St Genis sur Menthon a des soucis avec un agent communal affecté à la cantine, certains enfants en ont peur.

Faire remonter aux élus de la commune de St Genis sur Menthon l'inquiétude de certains parents.

Karine PARET rappelle aux conseillers municipaux qu'il convient de commencer à préparer la rencontre élus / personnel. La date du 13 décembre est retenue avec la formule d'apéro dinatoire.

Comme nous sommes en période électorale, l'établissement du bulletin municipal et la cérémonie des vœux suivront la même trame que d'habitude.
Le thème du bulletin reste à définir.

Mr le Maire signale le nombre important d'incivilités, de problèmes de voisinage... que la municipalité doit gérer.

Gilles BAS rappelle le mauvais état des ponts d'autoroute.
Faire un courrier à la SAPRR pour leur signaler avec photos à l'appui.

Véronique LECUELLE signale qu'il y a une mauvaise visibilité sur la RD 80 à hauteur de la route d'Arringes et le Clos Chaponnière due aux arbustes. Dominique MOREL signale qu'il est prévu de les supprimer et de les remplacer, les plantations ont été retardées.

Gilles BAS informe qu'il ne sera plus délégué au sein du comité de Jumelage. Un appel aux bonnes volontés sera fait sur Facebook.

Georges AUCAGNE demande si les soucis de fonctionnement de la garderie sont toujours existants. Karine PARET répond qu'après des débuts difficiles que les problèmes se résolvait les uns après les autres. L'effet escompté de réduire un peu le nombre d'inscrit est réel.

Cyril DEGLUAIRE signale que le digicode d'accès à la garderie est placé en hauteur, les personnes en fauteuil roulant ne peuvent pas l'atteindre.

Une commission voirie est organisée le 12 octobre

Le prochain conseil municipal est prévu le 7 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.